
Programme de formation_v5

Travaux à Proximité des Réseaux (AIPR) Concepteur/Encadrant



Durée

1 jour / 7 heures



Public visé

- **Personne assurant l'encadrement sous la direction du responsable de projet :** conducteur de travaux, chargé d'études, personnel de bureaux de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maître d'ouvrages, personnel de maîtrise d'ouvrage, personnel réalisant la détection et le géoréférencement de réseaux.
- **Personne assurant l'encadrement des travaux à proximité de réseaux enterrés ou aériens :** chef d'équipe, chef de chantier, conducteur de travaux.



Prérequis

Savoir communiquer en français.



Objectifs pédagogiques

- Connaître les exigences liées à la réglementation anti-endommagement.
- Respecter les procédures administratives liées aux travaux de réseaux.
- Savoir identifier les différents réseaux et leurs risques : aériens ou enterrés, afin d'adapter les techniques de travaux et les prescriptions en vigueur.
- Faire appliquer les mesures de prévention et d'arrêt définies dans le cadre d'un chantier à proximité d'un réseau.





Description / Contenu

Contexte de la réforme et de l'AIPR :

- Cas d'accident.
- Rôles et missions et responsabilités des différents acteurs.
- Le guichet unique.

Rappel de la réglementation :

- Code du travail.
- Code de l'environnement.
- Les décrets.
- Les guides techniques et fascicules.

Procédures administratives :

- Les acteurs, qui fait quoi ?.
- DT et DICT.
- Compte rendu de marquage.
- Constats contradictoires et d'arrêt.
- Avis de travaux urgent.
- Exercice de mise en application sur le guichet unique.

Les typologies de réseaux et les risques en cas d'endommagement :

- Caractéristiques des réseaux.
- Moyens d'identification d'un réseau (grillage avertisseur, affleurant).
- Classes de précision.
- Rappel des règles de cartographie, topographie (échelles, altimétrie, planimétrie...).
- Repérage et Précision de localisation.
- Règles de marquage – piquetage.

Règles de l'art lors des travaux à proximité des réseaux :

- Terrassement avec engins.
- Terrassement manuel ou mécanique avec des outils de chantier.
- Travaux sans tranchée.
- Règles de précaution.

Sécurité et consignes en cas d'incident ou d'accident.

Passage de l'examen QCM AIPR «Concepteur ou Encadrant» .



Méthodes mobilisées

- Formation théorique magistrale (interrogative et expositive). Entraînement à l'examen final.
- Exposés technologiques illustrés par des moyens audiovisuels et étude de cas. Remise de livret de formation. Mise à disposition de tablette pour le passage de l'examen.



Modalités d'évaluation

Evaluation : Passage de l'examen QCM AIPR « concepteur ou encadrant ».

Sanction : Délivrance d'une attestation de compétences AIPR sous réserve de réussite à l'examen par QCM.



Modalités et délais d'accès

Nous avons des sessions mensuelles selon places disponibles. Le calendrier est consultable sur notre site internet à la page "planning" : <https://www.impact-formation.fr/>. Nous pouvons également créer une session de formation à la demande pour un groupe de stagiaire.

Nos formations sont accessibles à la demande :

- de l'employeur / du salarié / du demandeur d'emploi

L'entrée en formation est accordée sous réserve de la validation des financements et à la suite d'un entretien téléphonique ou échange mail pour définir les besoins du bénéficiaire.



Tarif

Les conditions tarifaires sont disponibles sur notre site internet ou sur demande de devis.



Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Nos formations sont accessibles sous conditions. Merci de consulter au préalable notre référent handicap, pour échanger sur les besoins d'adaptation de la formation :

referent.handicap@impact-formation.fr